

La question de la domination de la Rhodésie par la minorité blanche a aussi été l'une des principales préoccupations de l'association. Le Comité des sanctions a été établi par les chefs d'État du Commonwealth réunis à la Conférence de Lagos en janvier 1966, notamment afin de réviser régulièrement l'effet des sanctions imposées par l'ONU au gouvernement de la Rhodésie ainsi que les obligations particulières qui, éventuellement, découleraient de la tâche que s'est donnée le Commonwealth de venir en aide à la Zambie lorsque l'application, par ce pays, des sanctions prévues serait source de difficultés pour son économie. (En 1976, le Commonwealth a accordé une aide analogue au Mozambique, bien que ce pays ne fasse pas partie du Commonwealth.) Le Comité se réunit habituellement une fois l'an. Le principe de l'égalité raciale a été réaffirmé dans les nombreux communiqués publiés à l'issue des Conférences des premiers ministres, et il a été nettement confirmé dans la Déclaration du Commonwealth, lors de la Conférence des chefs de gouvernement réunis à Singapour.

Cette évolution du Commonwealth a amené un certain nombre de pays à s'en retirer ou à ne pas y adhérer. Le dernier retrait — celui du Pakistan — (30 janvier 1972), fut motivé par le fait que certaines nations du Commonwealth reconnaissent le Bangladesh, l'ancien Pakistan oriental. L'Afrique du Sud, quant à elle, a rompu ses liens avec l'association parce qu'elle en désapprouvait la nouvelle orientation (31 mai 1961). La République d'Irlande s'en était dissociée le 18 avril 1949, après 20 ans de relations tendues avec la Grande-Bretagne. Enfin, ses aspirations grandissantes, pour une autonomie totale vis-à-vis de la Grande-Bretagne, ayant été aiguës par l'occupation japonaise, au cours de la Seconde Guerre mondiale, la Birmanie a rejeté les modalités d'association établies dans la déclaration de Balfour, et a opté, le 4 janvier 1948, pour le retrait en faveur de l'indépendance.

Nature de l'association du Commonwealth

Les fonctions essentielles du Commonwealth se définissent en deux mots: consultation et coopération. Comme l'indique le paragraphe liminaire de la Déclaration du Commonwealth, les gouvernements des pays membres du Commonwealth se consultent et collaborent pour favoriser les intérêts communs de leurs peuples, la compréhension internationale et la paix mondiale. Ces pays ont toute liberté d'appar-